



## Compte-rendu du conseil d'école du 09 novembre 2023

Présents : Mme Gautier, adjointe au maire - Mme Lemoine, conseillère municipale - Mme Guido, directrice - Mmes Lechat et Verrier, MM. Bonnaire et Matis, professeurs des écoles - Mmes Briand, Haquin, May et Michel, représentantes des parents d'élèves. - Mme Aubry, ATSEM.

Excusés : Mme Marsa, inspectrice de l'éducation nationale - M. Collet, maire de Médreac - Mme Suzuki, professeur des écoles - Mmes Annen et L'Hermitte-Puech.

### Ordre du jour :

- Bilan des élections et installation du conseil d'école.
- Effectifs de l'école.
- Approbation du règlement intérieur.
- Présentation de la charte de la Laïcité
- Sécurité à l'école : présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté), bilan des premiers exercices de l'année.
- Présentation des projets pédagogiques.
- Bilan financier de l'OCCE.
- Bilan des décisions du dernier conseil d'école.
- Travaux, matériel, investissements.
- Questions des parents d'élèves.

### **1- Bilan des élections et installation du conseil d'école.**

Nous débutons le conseil d'école par un tour de table.

#### **Bilan des élections :**

Nombre d'électeurs inscrits : 160

Nombre de votants : 103

Bulletins blancs ou nuls : 12

Suffrages exprimés : 91

Le taux de participation a été de 64,38%

6 parents d'élèves ont été élus : MICHEL Annaïck- HAQUIN Floriane - ANNEN Christelle - BRIAND Marie - MAY Camille - PUECH L'HERMITTE Lindsaye

#### **Le rôle du conseil d'école :**

- vote le règlement intérieur de l'école
- adopte le projet d'école (le dernier a été adopté en 2020-2021, il court jusqu'en 2025)
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc.
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles
- peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire

Dans le cadre du conseil d'école, les parents élus servent de relais auprès des autres parents. Les questions à mettre à l'ordre du jour doivent être envoyées dans les délais pour permettre à l'école et aux élus de travailler sur les questions.

Les questions concernant une classe ou un enseignant n'ont pas à figurer à l'ordre du jour du Conseil d'Ecole. En cas de difficultés ou de questionnement, les parents concernés doivent **impérativement** prendre **d'abord** rendez-vous avec l'enseignant de leur enfant, puis si besoin avec la Directrice, et en dernier lieu avec l'Inspectrice de la circonscription de Montfort sur Meu.

## 2- Effectifs actuels

Les effectifs sont actuellement de 113 élèves (46 élèves de maternelle et 67 élèves d'élémentaire), répartis en 5 classes :

- 23 TPS-PS-MS (3 TPS/ 4 PS/ 16 MS) avec Mme Lechat et Mme Aubry (ATSEM)
- 23 TPS-PS-GS (2 TPS / 8 PS / 13 GS) avec M. Bonnaire et Mme Mancheron (ATSEM)
- 22 CP-CE1 (12 CP / 10 CE1) avec M. Matis
- 23 CE2-CM1 (17 CE2/ 6 CM1) avec Mme Verrier
- 22 CM1-CM2 (8 CM1 / 14 CM2) avec Mme Guido et Mme Suzuki.

Des TPS vont arriver en cours d'année.

Il y a deux ATSEM à temps plein, Géraldine Aubry et Stéphanie Mancheron ainsi que deux services civiques, Laura Mouchel et Quentin Gautier.

## 3- Approbation du règlement intérieur

Ajout : **"Le port de l'écharpe est fortement déconseillé en maternelle pour des raisons de sécurité. Le tour de cou est à privilégier."**

Le règlement est disponible sur le site de l'école et est affiché dans le hall. Chaque famille signe l'approbation du règlement de l'école en début d'année, le conseil d'école demande à ce qu'il soit respecté.

## 4- Présentation de la Charte de la Laïcité

La charte de la laïcité distribuée aux parents par le biais des cahiers en début d'année est présentée au conseil d'école.

## 5- Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) et sécurité à l'école

Chaque école actualise son plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à sa situation précise. Le PPMS prend en compte les risques liés à des accidents majeurs d'origine naturelle (tempête, inondation...), technologique (nuage toxique...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères à l'école, attentat...).

L'alerte est déclenchée par la directrice : lorsqu'elle est prévenue par les autorités (mairie, préfecture, gendarmerie, police, inspection académique) ou par le signal national d'alerte ou lorsqu'elle est témoin d'un accident pouvant avoir une incidence majeure pour l'école et son environnement.

Durant l'année scolaire, l'école organise des exercices (confinement, barricadement et fuite). Les exercices permettent de répéter les postures (confinement, évacuation) correspondant

aux différents risques et sont adaptés aux âges des enfants.

L'école organise au moins deux exercices incendie dans l'année.

Ce plan est de la responsabilité du directeur d'école. Son déploiement est de la responsabilité de tous les adultes travaillant dans cette structure scolaire.

La mise en place de ce PPMS sur les temps périscolaires (garderie et cantine) est de la responsabilité de la mairie et doit prendre appui sur celui de l'école.

Un exercice incendie a été fait le mardi 26 septembre, les classes ont été évacuées en bon ordre et tout le monde a entendu l'alarme incendie.

Un exercice attentat-intrusion va être fait courant du mois de novembre. L'alerte sera donnée par le biais des Talkie-walkies qui se trouvent dans chaque classe.

Une réflexion doit être menée sur la façon de donner l'alerte dans l'école car les Talkie-walkies commencent à montrer des signes de faiblesse, se déchargent avant la fin de la journée, peuvent ne pas être fiables et sont trop dépendants des erreurs humaines. Les enseignants proposent de faire installer une alarme autre que l'alarme incendie. La municipalité va se renseigner. Les systèmes d'alarme uniformisés se développent.

Plan Vigipirate : Pour rappel, le plan de sécurisation des établissements scolaires est relevé à son plus haut niveau (Vigipirate Urgence Attentat). L'entrée et la sortie des élèves et de leurs parents se fait uniquement via le portail gris le matin de 8h40 à 8h50 et le midi de 13h20 à 13h30.

Aucune entrée au moment des accueils ne doit se faire via la porte rouge du hall maternelle.

## 6- Projets pédagogiques

**Les projets pédagogiques s'appuient sur le projet d'école (2020-2025).**

Il y a deux axes de progrès qui sont travaillés systématiquement lors des sorties :

Enjeu n°1 : Œuvrer pour une meilleure compréhension de la lecture à tous les niveaux
--

Objectif pédagogique : Améliorer la maîtrise de la langue française de tous les élèves dans toutes les disciplines
--

Enjeu n°2 : S'investir dans l'école et créer du lien entre les classes
--

Objectif pédagogique : Favoriser l'implication des élèves dans les projets, les rendre acteurs
--

De plus, trois parcours ont été déterminés :

**Parcours éducation artistique et culturelle**

**Parcours citoyen**

**Parcours numérique**

**Les projets pédagogiques ne donnent pas tous lieu à une sortie pédagogique. Les projets sont nombreux au sein des classes et ont lieu tout au long de l'année.**

## Projet environnement - Objectif Labellisation E3D - toute l'école

E3D = École/Établissement en Démarche de Développement Durable



**L'école a été labellisée Niveau 2 E3D (approfondissement) en juin 2023.**

Le label E3D (valable 3 ans) contribue à valoriser les démarches globales de l'EDD (Education au Développement Durable) telles que définies par l'Éducation nationale. Il est attribué par un comité pour l'EDD, sous la responsabilité du coordonnateur académique de l'EDD après examen d'un dossier constitué en ligne à partir du site web académique.

### **Labellisation 3ème niveau**

#### **DEPLOIEMENT - Ouverture sur le territoire par le partenariat**

L'école souhaite candidater pour le 3ème niveau. Un comité de pilotage va être mis en place. Le niveau 3 doit proposer un partenariat important entre l'école, la municipalité et les parents ainsi qu'avec différentes structures. Les actions restent à définir.

#### **Quel intérêt pour l'école ?**

- Valorisation de l'engagement et de l'investissement de l'école
- Reconnaissance officielle
- Projet fédérateur
- Culture commune
- Implication des élèves et de leurs familles
- Développement d'une dynamique partenariale
- Parcours citoyen
- Approche pluridisciplinaire
- Continuité École/Collège

#### **Poursuite des actions déjà engagées l'année dernière**

- Réductions des déchets
- Entretien du jardin
- Cabanes à insectes, abri à chauve-souris

#### **Trémargat CM1 et CM2 (Parcours citoyen, éducation artistique et culturelle et numérique) - du 25 au 29 mars**

Les 28 élèves de CM1 et de CM2 partiront à Trémargat du 25 au 29 mars 2024 pour participer à une classe de découverte sur le thème de l'environnement et de la biodiversité. Ils séjourneront à la ferme pédagogique de Trémargat (22). Au programme : découverte du milieu agricole, randonnées nature, fabrication du pain et de yaourt...

Ils seront accompagnés de Mme Guido pour la semaine et Mme Suzuki les rejoindra le mardi et le mercredi.

Le budget provisoire pour cette classe découverte est présenté. La participation des familles s'élèvera à 100€.

Pension complète pour 5 jours par enfant	283 x 28 élèves	7 924,00 €
Pension complète par jour et par adulte	245 x 3 adultes ( + une gratuité adulte)	735,00 €
Total prévisionnel : 8659 €		
Devis car Cottin	Aller et retour	520,00 €
Total transports : 520 €		
<b>TOTAL</b>	Soit <b>327,82 €</b> par élève	<b>9 179,00 €</b>

#### **Subventions :**

- mairie : 50 € x 28 = 1400 €
- OCCE : 77,82€ x 28 = 2 178,96€ + 50€ d'aide aux deux familles dont deux enfants partent en même temps
- APE : 100€ x 28 = 2800 €
- parents : 100€ x 26 = 2600€ + 75€ x 2 = 150€ (familles aidées par l'OCCE de l'école car deux enfants de la même famille partent)

**La directrice indique que la demande de subvention pour la sortie avec nuitée a été envoyée courant novembre à la municipalité.**

#### **La Grande Lessive (parcours artistique) - vendredi 17 novembre - Toute l'école**

Le vendredi 17 novembre, toutes les classes vont étendre leur lessive artistique sur le thème **Avec ou sans eau** ! Un chant commun à toutes les classes sera présenté.

Un lien pour télécharger une vidéo de l'événement sera envoyé aux familles fin novembre-début décembre.

#### **Conseil d'éco-délégués (parcours citoyen)**

Des élections des éco-délégués ont eu lieu la semaine du 18 septembre dans toutes les classes de l'élémentaire. Ils se sont déjà réunis en conseil d'enfants dirigé par la directrice trois fois. Les élèves peuvent y exposer leurs problèmes, leurs demandes et suggestions qui ont un rapport avec la vie de l'école et la préservation de l'environnement.

4<sup>ème</sup> conseil d'enfants : 21 novembre 2023

#### **Conseil municipal des jeunes (parcours citoyen)**

Depuis quatre ans, la municipalité met en place un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). M. Pollet, adjoint au maire et Mme Crespel, conseillère municipale sont venus présenter le projet aux CM1 et CM2. Les candidats des deux écoles ont fait campagne et les élections ont eu lieu le 19 octobre à la mairie pour aller voter. Deux représentants CM1 et deux représentants CM2 de chaque école ont été élus : Izia Gourrier (CM1), Adèle Mézière (CM1), Emma Arnaud (CM2) et Eliot Prochwicz (CM2) pour l'école des 7 loups. Les CM2 élus de l'année dernière continuent leur mandat pour une deuxième année. Il y a donc des CM1, CM2 et 6ème au Conseil Municipal de Jeunes de Médréac.

**Réalisation de l'ancien conseil municipal des jeunes** : sécurisation de la commune, mise en place des personnages aux passages piétons.

## **Piscine**

Cette année, tous les CP, CE1, CE2 et CM1 de l'école vont bénéficier de séances de piscine. Elles auront lieu les jeudis après-midi du 14 mars au 6 juin 2024.

Deux nouvelles dates d'agrément vous sont proposées :

- 16/11 à 18h à la piscine Océlia de Montfort sur Meu
- 30/11 à 18h à la piscine Acorus de Saint Méen Le Grand

**Si vous souhaitez passer l'agrément**, il vous faut compléter ce cours formulaire d'inscription qui permettra à la conseillère pédagogique en charge de la piscine de récupérer toutes les informations administratives indispensables.

<https://framaforms.org/agrements-piscine-1695741448>

Chaque parent peut aller passer l'agrément quelle que soit la classe de son enfant et même si celui-ci n'est pas concerné par la piscine cette année. Vous pouvez vous rendre à l'une des deux piscines même si l'idéal pour les parents de notre école est d'aller à Saint Méen Le Grand car c'est là qu'auront lieu les séances.

Une fois l'agrément obtenu, il n'est pas nécessaire de le repasser tous les ans. Les parents déjà agréés les années passées n'ont pas besoin d'y retourner. Vous pouvez contacter la directrice pour vérifier si vous êtes déjà sur la liste des agréments.

Si nous n'avons pas au moins deux parents agréés par séance, nous ne pourrions pas partir à la piscine et nous serions dans l'obligation d'annuler sans pouvoir rattraper la séance perdue.

## **Education à l'image - Cinéjeunes - Toutes les classes (Parcours artistique)**

CinéJeunes est un dispositif d'éducation à l'image centré sur le cinéma. La maternelle travaillera sur deux courts-métrages et l'élémentaire sur 2 à 4 films. Chaque visionnage est suivi par une animation en classe, assurée par un intervenant. Un véritable travail d'observation, de déduction et d'interprétation est effectué via les séances.

Coût du projet : 1171,84€

Coût pour les familles : gratuit

## **Permis piéton CE2 (parcours citoyen) - Permis internet CM1 (Parcours numérique et citoyen) - Sensibilisation aux dangers d'internet CM1 et CM2 (Parcours numérique et citoyen)**

Comme tous les ans, ces projets seront reconduits. Cette année, les CE2 passeront le permis piéton et les CM1 le permis internet.

Un gendarme de la brigade de prévention viendra parler des dangers d'internet aux CM1 et CM2 de l'école le 12 février 2024. Cette intervention est renouvelée tous les ans.

Tout au long de leur scolarité, les élèves sont sensibilisés aux dangers d'internet et exercent leur esprit critique sur ce qui circule sur internet avec l'aide des enseignants.

## **Prévention à destination des élèves de MS et GS sur le thème des violences (programme lanterne) - (Parcours citoyen) - 12 février 2024**

Cette intervention, adaptée aux jeunes enfants, est menée par des personnes compétentes de la gendarmerie.

### Médiathèque (Parcours culturel) - toute l'école

Toutes les classes se rendent à la médiathèque environ une fois par mois et peuvent emprunter des livres.

Laure, la responsable de la médiathèque et une bénévole, lisent des histoires aux maternelles.

Une exposition itinérante sur le thème de l'ornithologie préparée par la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) sera proposée aux classes de CP-CE1, CE2-CM1 et CM1-CM2 les 18 et 19 avril.

Une animation sur la lecture d'affiches tirées d'illustrations de livres jeunesse aura lieu en janvier 2024 pour les maternelles. Elle sera proposée par une illustratrice.

### Maison du livre de Bécherel - TPS-PS-MS et TPS-PS-GS - 5 décembre (Parcours culturel)

Les élèves iront visiter l'exposition sur les Editions Mémo et participeront à un atelier plastique avec une plasticienne de Bécherel.

Coût de la sortie : 270€

Coût pour les familles : gratuit

Il y aura plusieurs projets autour des livres dans l'année.

### Semaine sans écran du 20 au 26 novembre - Toutes les classes

Ce projet aura pour but de sensibiliser les élèves et leurs familles à l'usage des écrans.

Il consiste à proposer à l'ensemble des enfants de l'école de relever le défi de **passer sept jours sans écran de loisirs**.

**On obtient un point chaque fois qu'on se passe d'écran sur cinq temps précis de la journée pendant toute la durée du défi** (le matin, avant d'aller à l'école, à midi, au retour de l'école, pendant le repas du soir, avant de se coucher).

Chaque élève tient quotidiennement à jour sa feuille de bord. On n'organise aucune compétition entre les élèves, au contraire, on cumule quotidiennement les points de l'école de manière à **vivre le défi comme une réussite collective et à s'encourager les uns les autres**.

### **7- Bilan de l'OCCE**

C'est une association qui permet aux enseignants de gérer de l'argent au sein de l'école. Cet argent sert à financer les projets pédagogiques et l'achat de petit matériel pour les classes.

On part en début d'année à 3 674€ sur le compte.

Les dons des parents s'élèvent à 720,50€ cette année (716€ l'année dernière). Pour information, nous reversons 275€ à l'OCCE pour les cotisations et 30€ pour l'assurance soit 305€.

Les parents qui souhaitent voir le bilan financier peuvent en faire la demande auprès de M. Bonnaire ou de Mme Guido qui s'occupent de l'OCCE.

Les enseignants remercient tous les parents qui s'investissent à tous les niveaux pour l'école et pour les enfants.

## 8- Travaux et investissements réalisés depuis juin 2023

### Travaux réalisés depuis le dernier conseil d'école

- Un nouveau placard dans la classe des CP-CE1 (un grand merci aux agents)
- Un nouveau sol dans la garderie côté maternelle
- Des étagères ont été rajoutées dans la classe des TPS-PS-MS
- Des nouvelles clanches pour les fenêtres qui fermaient mal
- Nouvelle petite cuisine dans la garderie

### Demande d'investissement

Une demande va être faite prochainement.

Les enseignants indiquent la nécessité d'acquérir une cabane pour stocker le matériel de cour de l'élémentaire.

Le renouvellement de deux ordinateurs enseignants va lui aussi être demandé.

### Demande du conseil des éco-délégués

- Plantation d'un pommier ou d'un arbre fruitier

La municipalité répond positivement à cette demande.

Un grand merci à la municipalité et à l'équipe des agents techniques pour toutes les actions réalisées.

## 9- Questions des parents

Les questions ayant un rapport avec la restauration scolaire seront mises à l'ordre du jour de la commission restauration scolaire. La prochaine réunion aura lieu le jeudi 16 novembre. Les parents ont été avertis via le portail famille.

### Questionnement de parents

Une question a été remontée concernant des "bagarres" dans la cour maternelle.

### Réponse de l'équipe enseignante :

L'équipe enseignante indique qu'il semble y avoir une confusion entre harcèlement et des comportements inadaptés chez des enfants qui apprennent la vie en collectivité. Un des objectifs principaux de l'école maternelle est d'apprendre à vivre ensemble et cet apprentissage prend du temps chez certains enfants.

Voilà ce qui est déjà mis en place :

- vigilance des adultes sur tous les temps de l'école
- les conflits sont réglés dès qu'ils surviennent
- les gestes violents sont systématiquement repris, sanctionnés si nécessaire, les parents informés si besoin
- travail sur les messages clairs (gestion des conflits)
- apprentissage des alternatives aux gestes violents ( comment dire que tu es fâché, que tu n'es pas d'accord, sans frapper ton camarade )
- la semaine sans écrans, visant à sensibiliser les familles sur l'exposition aux écrans et aux contenus violents ou inadaptés
- inscription au programme lanterne (action de prévention sur les violences)



- actions de prévention du harcèlement auprès des CE2, CM1 et CM2 de l'école et formation des enseignants sur le sujet cette année.

Les enseignants indiquent que les familles doivent venir les voir lorsqu'un questionnement de ce genre apparaît. Il ne faut pas attendre un conseil d'école pour soulever la question. La communication doit être au cœur des relations familles-équipe éducative. Les adultes de l'école sont plus à même d'apporter un éclairage sur les propos des enfants.

### **Parking saturé : nombre de places limité et arrêt minute bloquant la fluidité**

#### **Réponse de la municipalité :**

Le parking ne pourra pas être agrandi.

Concernant l'arrêt minute, la demande a été transmise à la commission voirie.

### **Abris devant l'école : les parents et élèves qui viennent à pied et à vélo pourraient se protéger de la pluie**

#### **Une réponse avait déjà été apportée lors du conseil d'école de novembre 2022 :**

La demande est comprise mais la municipalité ne peut pas y accéder, ce n'est pas à l'ordre du jour budgétairement parlant. Pour le moment, les priorités sont mises sur les investissements en matériel pour l'école.

#### **Rappel des horaires de l'école**

La directrice rappelle les horaires de l'école :

Accueil du matin 8h40-8h50. Fermeture du portail à 8h50

Accueil du midi 13h20-13h30. Fermeture du portail à 13h30.

#### **Communication avec les parents élus : [conseil.ecolemedreac@gmail.com](mailto:conseil.ecolemedreac@gmail.com)**

Compte-rendu rédigé par la directrice.

La directrice Nolwenn Guido

Le secrétaire de séance Nicolas Bonnaire